

A Nantes, le mardi 2 juillet 2019

SNU : LE DÉBAT SUR L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES JEUNESSES EST LANCÉ

La Ligue de l'enseignement - FAL 44 a participé à l'expérimentation du SNU selon ses prérogatives et orientations habituelles : évaluation de l'intérêt pour l'émancipation des jeunes, intervention sur la laïcité dans un cadre conventionnel précis, préservation de l'autonomie et liberté d'expression qui nous caractérisent.

Nos premiers constats interrogent concomitamment :

- La dissolution des services déconcentrés de l'Etat –historiquement «Jeunesse et Sport » - au sein du ministère de l'Education Nationale et le peu de visibilité sur la préservation des missions actuelles sur la vie associative, les jeunes ou le sport pour toutes et tous.
- La place majeure du SNU en termes de politique jeunes annoncée dans le cadre de la réforme des services déconcentrés.
- La non prise en compte des socles éducatifs que sont l'Ecole et les colonies de vacances comme vecteurs existants « de mixité et cohésion », chacun fragilisé faute de moyens mis par l'Etat.
- La baisse générale du nombre de missions de service civique.

Ainsi pour la première fois nous avons dû en limiter l'accès aux associations dans notre réseau. Il est difficile de ne pas faire le lien entre cette baisse et le déploiement du SNU.

Des voix s'élèvent déjà pour un droit familial à l'objection de conscience, considérant que le SNU n'est pas une démarche éducative. La Ligue de l'enseignement FAL 44 qui a, en son temps, accueilli nombres d'objecteurs de conscience trouve que cette question doit être posée. Avec d'autres, nous avons porté le dépassement du nationalisme par la construction d'une Europe symbole de paix. Nous n'y avons pas renoncé.

Un dispositif qui ne prend pas en compte le processus d'émancipation, ne peut être considéré comme éducatif. Ce n'est d'ailleurs pas la fonction première de l'armée co-porteuse du dispositif.

L'un des objectifs affichés du SNU est de renforcer la culture de l'engagement. Les deux semaines de séjour de cohésion ainsi que celles de mission générale obligatoire ne sont pas une réponse adéquate. Outre les difficultés d'organisation déjà repérées, rappelons que l'engagement ne peut être que volontaire et en tant que tel non assujéti à des sanctions.

Les 1,8 € milliards prévus pour le SNU n'auraient-ils pas vocation à soutenir les dispositifs existants, organisations et associations qui participent à la construction d'un.e citoyen.ne éclairé.e ?

Ce sont pour partie les questions que nous porterons à l'évaluation de la 1^{ère} phase.

Contacts :

Florence Lacaze

Sécrétaire Générale adjointe

Ligue de l'Enseignement – FAL 44
flacaze[at]aligue44[point]org
06 47 97 97 03

Michel Daculsi

Président

Ligue de l'enseignement - FAL 44
mdaculsi[at]aligue44[point]org

Ligue de l'enseignement - FAL 44

9, rue des Olivettes - BP 74107 - 44041 NANTES cedex 1

Tél : 02.51.86.33.33 - Fax : 02.51.86.33.29

E-mail : communication@fal44.org - site internet : www.fal44.org

Association reconnue d'utilité publique par le décret n° 2822 du 18 mars 1953